



ADAMA

# SUNSET®



ADAMA.COM

REGULATEUR  
DE CROISSANCE



## SUNSET®

Un nouveau jour pour la production  
de fruits et de tomates.

- Souplesse de positionnement :  
éclaircissage en pré ou post floraison
- Facilite le retour à fleur
- Aide à programmer la récolte
- Homogénéise la maturation avant récolte

# SUNSET®

## Descriptif du produit

**Composition :** 120 g/L Ethéphon

**Formulation :** SL – Concentré Soluble

## Mode d'action

**Pommier :** Eclaircissage des fruits et amélioration du retour à fleurs l'année suivante. Intensification et homogénéisation de la coloration des fruits. Accélération et regroupement de la maturation des fruits.

**Poirier, Prunier :** Eclaircissage des fruits en post floraison et régulation de la floraison (retour à fleur).

**Pêcher, Poirier, Nectarinier :** retard de la floraison, d'au moins un stade phénologique soit environ une semaine voire plus, pour éviter ou limiter les effets néfastes du gel.

**Cerisier :** Accélération de la chute des fruits proches de la maturité. Réservé aux cerises destinées à l'industrie.

**Tomates :** Accélération et/ou regroupement de la maturation et de la coloration des fruits, sur les productions destinées à la conserverie et sur les productions destinées à la consommation en frais. SUNSET® permet une meilleure programmation des récoltes en avançant ou en maintenant la date de cueillette.

## Précautions générales d'emploi

Traiter en pulvérisation classique de façon uniforme et homogène, à goutte pendante en veillant à mouiller correctement toutes les feuilles et les fruits. Adopter le volume de bouillie en fonction de la taille et du volume des arbres, de la densité de plantation et de l'épaisseur du feuillage.

Traiter par beau temps calme entre 15°C et 30°C. Ne pas traiter par temps froid, pluvieux, venteux ou trop chaud.

Reportez vous à l'étiquette du produit pour voir les précautions détaillées par culture.

## Préparation de la bouillie

La quantité de bouillie doit être adaptée au volume de la végétation et à la densité des plantations.

La solution SUNSET® + eau ne se conservant pas, ne préparer au moment de l'utilisation que la quantité nécessaire au traitement. Dans le pulvérisateur à moitié rempli d'eau, verser SUNSET® puis compléter sous agitation au volume d'eau désiré. Respecter les doses préconisées et procéder à un essai préalable avec le matériel de pulvérisation approprié au type de traitement envisagé, afin de s'assurer de la quantité de bouillie recherchée.

Tableau des usages

Usages	Doses max d'emploi	Nb max d'applications	Stades d'application	DAR
Ananas* Act. Floraison	8 L/ha	1/an	BBCH 51 max	BBCH 51 max
Cerisier*Act. Chute Fruits	3 L/ha	1/an	-	10 jours
Cerisier*Act. Nouaison	3 L/ha	1/an	BBCH 53 - BBCH 59	BBCH 59 max
Cultures florales et plantes vertes* Act. Floraison Autorisés pour des app. sous serre	12,5 L/ha	1/an	-	Non concerné
Cultures florales et plantes vertes* Limit. Croiss. Org. Aériens Autorisés pour des app. sous serre	12,5 L/ha	1/an	-	Non concerné
Fruits à pépins* Act. Chute Fruits Pomme à cidre	4 L/ha	1/an 2 app. par an et par culture pour l'ensemble des usages	BBCH 69 - BBCH 73	BBCH 73 max
Fruits à pépins* Act. Chute Fruits Pommes à couteau, pommettes et poirier	3 L/ha	1/an 3 app. par an et par culture pour l'ensemble des usages	BBCH 69 - BBCH 73	BBCH 73 max
Fruits à pépins* Act. Floraison Pomme à cidre	4 L/ha	1/an 2 app. par an et par culture pour l'ensemble des usages	BBCH 57 - BBCH 69	BBCH 69 max
Fruits à pépins* Act. Floraison Pommes à couteau et pommettes	3 L/ha	1/an 3 app. par an et par culture pour l'ensemble des usages	BBCH 57 - BBCH 69	BBCH 69 max
Fruits à pépins*Act. Nouaison Pommier et pommettes	3 L/ha	1/an 3 app. par an et par culture pour l'ensemble des usages sur pommes à couteau et pommette. 2 app. par an et par culture pour l'ensembles des usages sur pommes à cidres.	BBCH 69- BBCH 73	BBCH 73 max
Fruits à pépins*Act. Qual. Fruits Pommes à couteau et pommettes	3 L/ha	1/an 3 app. par an et par culture pour l'ensemble des usages	BBCH 78 - BBCH 89	14 jours
Pêcher*Act. Floraison	0,75 L/ha	1/an	BBCH 93 - BBCH 97	BBCH 97 max
Prunier*Act. Nouaison	3 L/ha	1/an	BBCH 71 - BBCH 75	BBCH 57 max
Tomate*Act Qual. Fruit	14 L/ha	1/an	-	7 jours

Pour les usages du tableau ci-contre :

DRE : 24h ; ZNT Aquatique : 5m

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014, modifié par l'arrêté du 12 Avril 2021. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

SUNSET®

Ethéphon

L'éthéphon est un régulateur de croissance végétale. Systémique, il est rapidement absorbé par la plante et se décompose en éthylène, hormone naturellement présente dans le végétal.

SUNSET®

Composition  
120 g/L éthéphon (11,3 %)

Formulation  
Concentré soluble (SL)

Conditionnement  
Bidon 5L

SUNSET® : AMM N° 2200620 - SL : Concentré Soluble - Ethéphon 120 g/L (11,3%) - H290 - H318 - H412 - EUH 401.  
Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez [www.adama.com](http://www.adama.com) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. @Marque déposée Adama France s.a.s.- RCS N°349428532. Agrément n°IF01696: Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Septembre 2023. Annule et remplace toute version précédente.

SUNSET®

DANGER

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

